

## Communiqué de presse

### La protection des Données à caractère Personnel au cœur d'un partenariat entre la CNDP et l'APEBI

Casablanca, le vendredi 02 avril 2021,

**La CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) et La Fédération des Technologies de l'Information des Télécommunications et de l'Offshoring (APEBI) ont signé une convention de partenariat** pour le déploiement de programmes DATA TIKa, respectivement représentées par leurs Présidents **M. Omar SEGHROUCHNI** et **M. Amine Zarouk**.

A travers ce partenariat, les deux parties prenantes s'engagent à atteindre deux objectifs principaux :

- La CNDP renforcera son accompagnement du secteur IT & digital. Ce dernier s'inscrit dans ses missions d'assistance, de sensibilisation et d'information du secteur privé.
- L'APEBI représentera les secteurs de l'informatique, des télécommunications, du numérique et de l'offshoring en tant que partenaire stratégique de l'initiative DATA TIKa lancée par la CNDP en juillet 2020.

Pour Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP, « *L'APEBI est la première association qui fédère un ensemble d'acteurs nationaux de première importance avec lesquels la CNDP va être amenée à travailler de façon opérationnelle et concrète* ».

Amine Zarouk, Président de l'APEBI, souligne à son tour : « *Ce partenariat est d'une actualité cruciale. On ne peut dissocier la protection des données personnelles et le monde du digital. L'un ne peut fonctionner correctement sans l'autre. Nous sommes aujourd'hui ravis de mutualiser nos efforts pour donner sens et force à la loi 09-08* »

En outre, cette convention a pour but de mettre en œuvre une série d'actions stratégiques afin d'assurer le déploiement des programmes DATA TIKa :

- **Mise en place du Corporate Center de l'APEBI**, un guichet unique où les membres de la fédération pourront avoir recours pour toutes les sollicitations liées aux dispositions de la loi 09-08.
- **Accompagnement des startups**. Les signataires faciliteront la mise en conformité des startups avec la loi 09-08, en utilisant un schéma clair et concis. De plus, ils étudieront les éventualités d'un processus simplifié similaire à celui adopté lors du Hackovid.
- **Mise en conformité aux standards internationaux (RGPD) pour les offshoreurs**. Les parties prenantes organiseront des séances de sensibilisation à la mise en conformité aux standards internationaux (RGPD) pour les opérateurs d'offshoring.
- **Accompagnement des clients opérateurs en offshoring**. Les statuts des sociétés et cabinets de conseil accompagneront les opérateurs en offshoring dans leur conformité. Ils évalueront les possibilités de les mettre à niveau ou de mettre en place un dispositif spécifique.
- **Accompagnement du tissu économique local et les acteurs de l'IT locaux**. Les parties prenantes travailleront ensemble sur le déploiement territorial national dans les régions du Maroc. Ce dernier a pour but d'accompagner le tissu économique local et les acteurs de l'IT locaux à la conformité à la loi 09.08.

- **Collaboration avec le Pacte Maroc Digital.** En tant que partenaire du PMD, la CNDP représentera le secteur privé IT & digital, avec un 1er projet à lancer : la e-signature.
- **Recensement des retours sur la collaboration CNDP - APEBI.** Les signataires réaliseront des sondages sur la qualité de la collaboration CNDP – Membres APEBI.
- **Création et diffusion du contenu par les canaux de communication de l'APEBI et de la CNDP.** Les parties prenantes créeront et diffuseront du contenu sous forme de guides et de livres blancs sur divers thématiques. Comme exemple, le Data Protection Impact Assessment (DPIA) qui analyse l'impact sur la protection des données à caractère personnel.
- **Renforcement de la coopération internationale.** L'APEBI et la CNDP développeront ensemble un plan d'action à l'échelle internationale, axé sur l'Afrique. En ce sens, l'APEBI créera une fédération panafricaine des acteurs IT avec ses homologues Africains.

Enfin, il est important de noter que L'APEBI et la CNDP joignent leurs efforts pour assurer un accompagnement numérique actif au niveau territorial et régional. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un développement impulsif des écosystèmes de l'offshoring et du digital au niveau local.